2 octobre 2000 **00.351**

Question Hansueli Weber

Pont du Senet

Le pont du Senet à Saint-Aubin, en dessus de la tranchée désaffectée de la voie CFF, a vécu.

La tranchée a été comblée, le virage a été desserré avec un gabarit augmenté, mais aussi la possibilité de rouler plus vite, avec une moins bonne visibilité.

Ainsi, la tranchée qui se trouve en terrain constructible, depuis le carrefour Pattus jusqu'au Grand Verger, a été comblée à l'est, pas cette route du Senet. Il n'y a pas eu d'installation de buse et la hauteur du comblement a respecté les deux têtes du pont existant.

Les travaux sont en cours, une piste est terminée et l'emprise de ce comblement nous paraît important.

Est-ce que ces travaux sont sur le compte de la N 5?

Est-ce qu'une mise à l'enquête a été faite et a-t-elle été nécessaire?

Est-ce que cette modification a été approuvée par le Département de la gestion du territoire? Est-ce qu'il a été saisi du plan d'aménagement de la commune de Saint-Aubin et, plus particulièrement de l'élaboration de l'étude d'aménagement de cette voie CFF désaffectée?

Est-ce que les dessertes pour piétons et cyclistes le long de cette voie CFF ont été étudiées et définitivement abandonnées pour ne pas avoir fait une buse dans ce comblement?